

**Rapport N°8 :**

**Enveloppes pour les bourses de mobilité année 2019-2020  
Projet ISITE-BFC et projet EUR EIPHI**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Luc JOHANN Administrateur provisoire
<b>Service – personnel référent</b>	Marilyne DRAPS - Gestionnaire administrative ISITE-BFC Frédéric PÉNEAU - Chef de projet EUR EIPHI Service Recherche et Projets Structurants
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	4 juillet 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :****Projet ISITE-BFC**

L'enveloppe proposée pour les bourses de mobilité allouées aux étudiants inscrits dans l'ensemble des parcours de MASTERS UBFC et financées sur le projet ISITE-BFC est de :

- 200 000 € pour les mobilités entrantes,
- 200 000 € pour les mobilités sortantes.

**Projet EUR EIPHI**

Il est proposé de fixer le montant des bourses de mobilité pour les étudiants des écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur financées sur le projet EIPHI-BFC à :

- 30 000 € pour les mobilités entrantes et sortantes pour l'année académique 2019-2020 avec un maximum de 2 000€ par bourse.
- En complément, pour l'année académique 2019-2020, le montant des bourses de mobilité pour les étudiants des Masters d'EIPHI (Math4Phys, PPN, PICS, MEETING, MIR, GREEM, ENERGY, Computer Science, IoT et CDM) financées sur le projet EIPHI-BFC est de 70 000 € pour les mobilités entrantes et sortantes avec un montant maximum de 5550 € par étudiant.  
Pour les bourses de mobilité sortante, les montants incluent la prise en charge de frais de mission de l'étudiant.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :**

- **L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes ISITE-BFC des Masters UBFC,**
- **L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes EUR-EIPHI pour les doctants des écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur,**
- **L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes EUR-EIPHI des Masters labellisés EUR EIPHI.**